

Règlement de la randonnée de la Nuit des Hiboux

- Habère-Poche le Samedi 7 juillet 2018-



1 - APPLICATION DU REGLEMENT

- Ce présent règlement s'applique à la randonnée VTT dénommée « **La Nuit des Hiboux** ».
- L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement en cas de force majeure ou pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités de tutelle.
- L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de concurrents.

2 - RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

- Cette manifestation n'est pas considérée comme une course, il s'agit d'une randonnée, aucun classement ne sera effectué.
- L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas de chute entraînant des blessures corporelles avec ou sans interruption de travail.
- L'organisation se dégage de toutes responsabilités en cas de perte, détérioration vol de matériel ou d'équipements individuels.
- L'organisation se dégage de toutes responsabilités en cas de consommation d'alcool des participants, avant le départ et sur le tracé.
- L'organisation se réserve le droit de pouvoir annuler la manifestation, en cas de force majeure ou pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités de tutelle.
 1. Dans le cas d'annulation un jour avant, l'organisateur remboursera le montant de l'inscription avec une retenue de 4€ pour toutes les catégories, sauf pour les catégories enfants sans repas où la retenue sera de 2€. Les remboursements pourront être effectués en ligne pour les personnes s'étant inscrites en ligne sur notre site.
 2. Dans le cas d'annulation le samedi pour cause de mauvais temps, le randonneur ayant pris une inscription avec repas, prendra son repas à Saint-André et le montant de ce repas (5€ pour les enfants de moins de 11 ans et 10€ pour les participants de plus de 11 ans) sera déduit du remboursement de son inscription. Pour toutes les autres inscriptions sans repas, les tarifs de retenue du point 1 seront appliqués.
- Toute personne qui prend le départ après les vélos balais n'est plus couverte par l'organisation de la randonnée « La nuit des Hiboux ».

3 - ORGANISATION DE LA RANDONNEE

- Des personnes seront présentes sur le parcours pour vous indiquer le tracé ou les traversées de route. Le tracé est également équipé sur les principaux axes de signes indicatifs.
- Une étiquette sera collée sur la casque et le VTT afin d'assurer le contrôle et le pointage des concurrents.

4 - ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

Par son inscription le randonneur reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans réserve.

Il s'engage :

- à respecter les décisions des représentants de l'organisation de la randonnée.
- à respecter le code de la route.
- à respecter l'Environnement et les Espaces traversés.
- à ne jeter aucun déchet sur les parcours empruntés (gels énergétiques, barres, emballages, papiers, etc.). Des zones de propreté sont mises en place aux niveaux des ravitaillements.
- à être couvert par une ASSURANCE PERSONNELLE accident et responsabilité civile adaptée.
- à porter un casque rigide conçu pour la pratique du VTT et un éclairage adapté au VTT du type « frontale » en état de fonctionnement.
- à informer un responsable de l'organisation, en cas d'abandon hors des points prévus à cet effet.
- à avoir avec lui une chambre à air de réparation et pompe de gonflage.

4 - 1 Cas d'Exclusion d'une épreuve

- Le non-respect du règlement, du port du casque rigide, la consommation d'alcool entraîne l'exclusion définitive du concurrent.
- Le non-respect des ordres des représentants de l'organisation entraîne l'exclusion du concurrent.

5 - SECURITE

- Le port du casque rigide est obligatoire, toute personne qui l'ôterait s'exclurait de la randonnée.
- Un éclairage adapté est également obligatoire.
- Des signaleurs sont présents sur le parcours. Leur rôle consiste à signaler les zones de passages et les

Règlement de la randonnée de la Nuit des Hiboux

- Habère-Poche le Samedi 7 juillet 2018-



traversées de route. Toutefois, ils ne disposent d'aucun pouvoir de police et ne peuvent en aucun cas s'opposer à la circulation. A l'approche d'un signaleur, le randonneur doit être très attentif aux indications verbales ou visuelles reçues, pour les respecter scrupuleusement mais il doit également s'assurer lui-même qu'il peut sans danger traverser la zone protégée.

6 - INSCRIPTIONS

6.1 Modes d'inscription :

- Les inscriptions des participants seront effectuées en ligne sur le site internet www.nuitdeshiboux.com jusqu'à Jeudi 5 juillet 2018. Le retrait des plaques de cadre sera effectué le samedi 7 Juillet 2018 de 17h à 19h30 au foyer des Moises à Habère-Poche.
- Possibilité de s'inscrire sur place au foyer des Moises à Habère-Poche le samedi 7 Juillet 2018 de 17h à 19h30
- Attention : le nombre d'inscription est limité à 300.

6.2 Age Minimum : Un âge minimum de 8 ans est requis pour participer aux épreuves. Les enfants mineurs seront sous la responsabilité des parents.

6.3 Documents requis à l'inscription (Licence / Certificat médical) : Cette manifestation n'est pas considérée comme une course, il s'agit d'une randonnée, aucune copie de licence ou certificat médical n'est demandée.

7 – Organisation et transport

- Accueil des participants au foyer des Moises à Habère-Poche le samedi 7 Juillet 2018 à partir de 17h,
- chaque participant laissera son vélo dans un parking gardé au foyer des Moises,
- les participants descendent et garent leur voiture à Saint-André, les véhicules des participants seront stationnés sur les différents parkings de Saint-André,
- les participants remontent au foyer des Moises à Habère-Poche en car avant la randonnée, plusieurs rotations seront organisées de 19h00 à 20h15, au départ de l'église de Saint-André,
- départ à 21h30 de la randonnée du foyer des Moises à Habère-Poche, toutes catégories,
- arrivée à Saint-André, repas pour ceux qui auront pris l'option, un parc vélo gardé sera à disposition.
- une aire de lavage de vélo sera disponible à l'arrivée à Saint-André.

8 - Restauration

- Le repas chaud d'après randonnée est inclus dans le tarif pour les inscriptions rando-repas.
- La restauration aura lieu à la salle de Saint-André à partir de 22h après la randonnée.

9 - Tarifs & Horaires :

Les tarifs sont les suivants :

	Rando		Rando+Repas		Repas	
	Inscrip. en ligne	Inscrip. sur place	Inscrip. en ligne	Inscrip. Sur place	Inscrip. en ligne	Inscrip. sur place
Enfant jusqu'à 11 ans	6 €	8 €	12€	16 €	8 €	10 €
Adulte	11 €	13 €	18 €	23 €	10 €	12 €

(Tarifs n'incluant pas les frais de gestion de la plateforme d'inscription en ligne s'élevant à 0,50 € par inscription, (le Ski Club Vallée Verte prenant également à sa charge le complément à hauteur de 0,50 €).

Remarque pour les Tandems :

Pour l'épreuve Tandem, un tarif spécial est mis en place à condition de s'inscrire en ligne. Pour une inscription en ligne, le tarif d'une rando avec repas s'élève à 30€ au lieu de 36€ et le tarif d'une rando sans repas s'élève à 18€ au lieu de 22 €. Pour toute inscription d'un tandem sur place, le tarif appliqué sera celui de deux inscriptions simples. Le pilote et le passager doivent figurer sur le formulaire d'inscription.

10- Assurance :

- Le ski Club de la Vallée Verte organisateur de la randonnée a souscrit auprès de la FFCT (FFVélo) l'option B qui est une assurance organisation comprenant les randonnées permanentes labellisées ou non.

Il incombe également aux concurrents de s'assurer personnellement

Autorisation Parentale

Règlement de la randonnée de la Nuit des Hiboux
- Habère-Poche le Samedi 7 juillet 2018-



Je soussigné (Nom et Prénom)

agissant en qualité de représentant légal père, mère, tuteur légal*, de l'enfant mineur (Nom et Prénom du participant mineur)

autorise celui-ci à participer à la randonnée Nuit des Hiboux, le 7 juillet 2018

Je décharge l'organisation de toute responsabilité en cas d'accident et / ou vol ou dégradation de son matériel, et déclare à ce titre avoir pris connaissance du règlement de la Nuit des Hiboux 2018.

*rayez les mentions inutiles.

Le 2018

Signature :

Merci de retourner ce formulaire à l'organisation avant le 5 juillet 2018 par e-mail à nuitdeshiboux@skiclub-valleeverte.org ou d'en fournir une copie le jour de la manifestation.